

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 50 (2003)

Heft: 3

Artikel: La "bonne fée" de la PBC nous quitte

Autor: Hausammann, Élisabeth

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-369656>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉPART D'ÉLISABETH HAUSAMMANN

La «bonne fée» de la PBC nous quitte

OFPP. En 20 ans, nombreuses sont les demandes de subvention pour microfilmages et documentations de sécurité qui sont passées sur son bureau. Elle a travaillé sous les ordres de différents chefs de Département tels que Furgler, Friedrich, Kopp, Koller, Ogi et Schmid et renseigné par téléphone de nombreux responsables des biens culturels ou autres personnes intéressées. C'est un peu en avance qu'Elisabeth Hausammann, la «bonne fée» de la section PBC de l'OFPP à Berne, a décidé de prendre une retraite bien méritée. Retour sur 20 années de travail au service des biens culturels.

Quelles sont les circonstances qui vous ont amenée à travailler pour la protection des biens culturels et quelles étaient vos principales tâches?

Je travaillais comme secrétaire de direction à l'Office fédéral de la protection civile (OFPC) depuis 1977. En 1984, le service de la protection des biens culturels (PBC) a été transféré du Département de l'intérieur à l'OFPC. J'ai alors demandé à être mutée car je trouvais la protection des biens culturels passionnante. Une grande partie de mon travail consistait à traiter les demandes de subvention pour les microfilmages et l'élaboration de documentations de sécurité, de l'examen de la demande au décompte en passant par la promesse de subvention. Ce secteur s'est rapidement développé et les chiffres parlent d'eux-mêmes: en 1984, nous disposions d'un budget de 130 000 francs pour 14 demandes de subvention contre 1 100 000 francs pour 105 demandes en 1999. Actuellement nous disposons d'à peine un million de francs pour soutenir ces travaux. J'étais aussi chargée de m'occuper de l'offre de cours et des décomptes. J'étais responsable du contrôle et de la gestion des copies de microfilms dans la «caverne» d'Heimiswil.

J'accomplissais des tâches périodiques en rapport avec l'élection des membres du Comité suisse pour la protection des biens culturels ainsi qu'avec l'inventaire des biens culturels. A cela s'ajoutaient les rapports et les procès-verbaux ainsi que les travaux courants de secrétariat.

Durant toutes ces années, vous avez été en contact avec de nombreux responsables cantonaux des biens culturels. Comment se passait la collaboration?

Au début, nous étions en contact étroit avec les cantons d'Argovie (Franz Jaek) et du Valais (Jean-Marc Biner), car leurs deux repré-



PHOTO: OFPP

Nombreuses sont les demandes de subvention pour microfilmages qui atterrissent sur le bureau d'Elisabeth Hausammann.

sentants étaient activement impliqués dans la mise au point des cours pour chefs de service des biens culturels. Par la suite, nous avons pris régulièrement contact avec d'autres cantons. La plupart du temps, il s'agissait de questions financières comme des demandes de subvention rejetées ou partiellement satisfaites. Je devais faire preuve d'un fort esprit de persuasion. Nos contacts ne se limitaient pas à des lettres ou à des appels téléphoniques, nous avons aussi eu l'occasion de nous rencontrer lors de rapports ou de cours.

Echos des cantons

«Comment, en quelques mots, faire l'éloge de tant d'années de gentillesse et de disponibilité, faire aussi l'éloge d'un engagement et d'un soutien continu à la cause du patrimoine et faire encore l'éloge d'une aide constante et sans faille en faveur des cantons. Merci Elisabeth. Le canton de Vaud reconnaissant.»

Michèle Gohy, responsable de la Protection des biens culturels pour le canton de Vaud

«Même si c'est à l'employée fédérale que nous rendons hommage aujourd'hui et qu'au nom de mon canton nous la remercions vivement pour toute l'attention et l'efficacité dans le traitement de nos dossiers, je souhaite personnellement saluer toute l'élégance, le respect et le sourire de Madame Hausammann durant ces années de collaboration. Elisabeth, mille mercis ne seraient pas assez, alors tout simplement un grand, très grand merci et beaucoup de bonheur pour de longues années.»

Christophe Valentini, responsable de la Protection des biens culturels pour le canton du Valais

L'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale est en cours de révision et la troisième édition devrait paraître en 2005. Vous avez participé à l'élaboration des deux premières éditions, quels souvenirs en gardez-vous?

Ce fut un énorme travail. Il ne faut pas oublier que la première édition a été réalisée au moment où l'ordinateur faisait ses débuts dans l'administration. Les données concernant les objets étaient saisies sur d'énormes machines. Il s'agissait de rassembler en un seul document les intérêts de services ou organisations très différents (archéologie, conservation des monuments historiques, armée, PBC, archives, musées, bibliothèques, etc.). La révision actuelle va également exiger un énorme travail.

Quelles sont les expériences qui vous ont le plus marquée au cours de toutes ces années?

Je pense être quelqu'un de très sociable et je garderai un excellent souvenir des nombreuses personnes que j'ai eu l'occasion de rencontrer au cours de ma carrière. J'ai également beaucoup apprécié le fait de pouvoir découvrir de nombreux biens culturels, pièces de musées ou archives. Comme bouquet final de ma carrière, je garderai en mémoire le Congrès international de la protection des biens culturels de septembre 2002 à Berne, auquel participèrent des spécialistes venus de 70 pays, et que nous avons organisé en petit comité.

Comment voyez-vous l'avenir de la PBC et le vôtre?

J'espère que la PBC continuera à se développer de manière positive (il devrait y avoir de plus en plus de travail et de demandes sur le plan international à l'avenir), qu'on lui donnera l'importance qu'elle mérite et les moyens nécessaires. Les événements survenus lors de la guerre en Irak prouvent à quel point le thème est d'actualité. En ce qui concerne les questions administratives, j'aurais volontiers transmis plus tôt mes connaissances et mon expérience mais cela n'a malheureusement pas été possible puisque je n'ai été que tardivement remplacée. En ce qui me concerne, je souhaite rester en bonne santé. Je m'intéresse à un tas de choses et les hobbies ne manquent pas. Je continuerai à m'occuper de biens culturels durant mon temps libre ou au cours de mes voyages.

Merci pour votre précieuse collaboration au cours de toutes ces années. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir dans cette nouvelle étape qui débute pour vous. □